



ACADÉMIE DE NANCY-METZ

Liberté
Égalité
Fraternité

LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST,
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ,
CHANCELLIER DES UNIVERSITÉS

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
Vu l'arrêté du 24 mars 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe ;
Vu l'arrêté du 31 mars 2021 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans les académies de BESANCON et NANCY-METZ, au titre de l'année 2021 ;

Le 26/05/2021

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours externes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle B (Sciences chimiques et Sciences des matériaux), emploi-type Préparateur-trice en chimie et sciences physiques, au titre de l'année 2021, dans les académies de BESANCON et NANCY-METZ :

Madame COLOGNAC Sophie, inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale hors classe, présidente, Rectorat de l'académie de Nancy Metz, Nancy.

Monsieur LEMOINE François, professeur certifié et assimilé hors classe, vice-président, Lycée Arthur Varoquaux, Tomblaine.

Madame RUP-JACQUES Sandrine, ingénieure d'études de classe normale, experte, Université de Lorraine, Nancy.

Monsieur COURRIAN Xavier, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional de classe normale, Rectorat de l'académie de Nancy Metz, Nancy.

Monsieur LEGRAND Jérôme, professeur agrégé hors classe, Lycée Arthur Varoquaux, Nancy.

Monsieur MARCHAL Sébastien, professeur certifié et assimilé de classe normale, Lycée Louis Vincent, Metz.

Madame PATARD Karen, professeure agrégée de classe normale, Lycée Arthur Varoquaux, Nancy.

Madame TODESCHINI Fanny, technicienne de recherche et de formation de classe exceptionnelle, Lycée Henri Loritz, Nancy.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.


Jean-Marc HUART